



FORMATION  
CONTINUE



# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Informations pratiques

- Objectifs : Maintenir les compétences du SST définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale
- Prérequis : Avoir impérativement suivi la formation initiale « Sauveteur Secouriste du Travail » et se présenter avec sa carte. **Les stagiaires doivent avoir une condition physique leur permettant d'exécuter des gestes de premier secours.**
- Aptitudes : Actualiser ses connaissances en sauvetage et secourisme du travail
- Durée : 1 jour (7 heures)
- Délai d'accès : 72 heures
- Méthodes mobilisées : support de cours, échanges, tours de table, ludopédagogie, mises en situation
- Modalités d'évaluation : Mises en situation au cours de la formation
- Tarif inter-entreprise : 200 € / participant
- Tarif intra-entreprise : à partir de 920 €

## Compétences développées

- Être en capacité d'analyser les accidents survenus dans l'entreprise
- Évaluer les risques persistants dans l'entreprise pour pouvoir mettre en œuvre des actions préventives
- Apporter un secours de premier niveau aux victimes, en attendant l'intervention des professionnels de santé
- Accessibilité : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins spécifiques avant le début de la formation si vous êtes en situation de handicap. Nous nous efforcerons d'y répondre au mieux.



## Votre contact



293, Avenue du Maréchal Foch-BP 137- 40003 MONT DE MARSAN Cedex

NDA : 7240P003840 auprès du préfet de Région Aquitaine

Siret : 18400002400010

05.58.05.44.81  
formation@landes.cci.fr



## **1- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- Rappel du cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

## **2- Protéger de façon adaptée**

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

## **3- Examiner la victime**

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

## **4- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même